



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L'ARDÈCHE

Notice 11Bis

DEMANDE DE RELEVÉ D'INFORMATION RESTREINT DU PERMIS DE CONDUIRE

Cas 1 : vous résidez en France

1/ Je complète le formulaire ci-dessous :

Je soussigné,

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :/...../.....

Lieu de naissance :

Domicile :

.....

Code Postal Ville

Numéro de permis de conduire :

sollicite la délivrance de mon relevé restreint d'information du permis de conduire.

Date :

Signature

2/ Je constitue mon dossier avec les pièces justificatives suivantes :

- la photocopie recto-verso de mon permis de conduire (si vous en disposez)
- la photocopie recto-verso de ma pièce d'identité en cours de validité
- la présente demande dûment complétée
- une enveloppe affranchie et libellée à mon nom et mon adresse.

3/ J'envoie mon dossier uniquement par courrier à l'adresse suivante :

Préfecture de l'Ardèche
Service des sécurités – BOPSI – Sécurité routière
BP 721

07 007 PRIVAS Cedex

4/ Je reçois directement à mon domicile mon relevé restreint d'information

Cas 2 : vous ne résidez pas en France et souhaitez obtenir un relevé restreint dans le cadre de l'échange de votre permis de conduire français

Veillez vous rapprocher du Consulat/Ambassade de France dont votre lieu de résidence dépend afin d'obtenir le formulaire "Demande de relevé restreint (RIR)" ou le télécharger sur leur site internet. Une fois le formulaire complété, vous devez l'adresser, avec les pièces complémentaires indiquées dans le formulaire, à la Préfecture de votre dernier lieu de résidence en France.

Pour l'Ardèche, merci d'adresser votre demande à l'adresse suivante :

Préfecture de l'Ardèche
Service des sécurités – BOPSI – Sécurité routière
BP 721
07 007 PRIVAS Cedex

Votre relevé restreint sera adressé directement par courriel au consulat ou à l'ambassade à l'adresse précisée dans le formulaire.

Vous devrez vous rapprocher de votre consulat ou de votre ambassade pour connaître les modalités pour que celui-ci vous soit délivré par leurs soins.

Lien vers l'annuaire des Ambassades et consulats français à l'étranger:

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/annuaires-et-adresses-du-ministere-de-l-europe-et-des-affaires-etrangeres/ambassades-et-consulats-francais-a-l-etranger/>

Grâce à l'annuaire vous pourrez accéder au site internet de votre Ambassade/Consulat et télécharger le formulaire "Demande de relevé restreint (RIR)".